



Université de Tunis

Faculté des Sciences Humaines et Sociales

**La représentation consulaire en Méditerranée entre
logiques étatiques et logiques individuelles ou familiales
(XVI^e-XX^e siècles)**

Journée d'études

salle du laboratoire HESM

Tunis, le 12 mars 2016



9h00 – Introduction

9h15 – **Silvia MARZAGALLI** (Université de Nice Sophia Antipolis – CMMC-Institut Universitaire de France) : Les premiers consuls des Etats-Unis en Méditerranée, entre logiques étatiques et stratégies individuelles

Cette communication s'intéressera au personnel consulaire mis en place après l'indépendance des Etats-Unis en Méditerranée. Alors que s'affirme, au cours de la décennie 1790, une volonté politique évidente de disposer des relais dans les principaux ports méditerranéens pour assister les capitaines de navires marchands, le choix des consuls se heurte à une série de difficultés. Les Etats-Unis privilégient en théorie un personnel de nationalité américaine, mais les personnes nommées ne voient pas toujours l'intérêt d'accepter le poste, ou de s'y rendre dans les plus brefs délais. Tous, par ailleurs, ne se montrent pas à la hauteur de la tâche. Une partie des consuls des Etats-Unis ne sont pas de sujets américains : il s'agit en général de négociants déjà installés sur place, qui mettent en avant le bon réseau relationnel comme argument d'autopromotion. Il s'agit dès lors, à partir de ces parcours individuels, de saisir les enjeux d'une commission consulaire, tant pour l'Etat que pour les individus concernés.

9h35 – **Mehdi JERAD** (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse-Laboratoire : Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes) : Les agents des beys de Tunis au XIXe siècle : entre intérêts de pouvoir et enjeux marchands

Chaque pays a sa propre logique dans la désignation des consuls, de leur réception et de leurs rôles. Cette communication se propose d'étudier les représentants diplomatiques de la régence de Tunis en Méditerranée au XIXe siècle. Hammouda Pacha (1782-1814) exprime pour la première fois de manière explicite le projet de disposer de représentants ou agents (wakils) établis de manière permanente auprès de ses principaux partenaires européens ainsi que dans quelques provinces ottomanes. Il s'agit de montrer – à partir de quelques parcours individuels-en quoi l'analyse de la charge des wakils contribue-t-elle à dégager des questionnements sur leurs rôles et l'utilité de leurs actions dans la dynamique commerciale de la régence de Tunis à l'étranger au cours du XIXe siècle. Quel était au juste l'attribution des wakils dans l'optimisation des transactions commerciales en méditerranée ? Qui profite de leurs actions ? Dans quelle mesure intervenaient-ils dans la réduction de l'incertitude marchande ?

09h55 – **Mohamed GHARSALLI** (Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis-Laboratoire : Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes) : Astoin Selve, officier d'Etat et agent de commerce (fin XVIIIe-début XIXe siècle)

La communication proposée a pour objet de suivre le rôle d'un agent diplomatique français dans la dynamique commerciale française à Tunis vers la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle. Astoin Selve Joseph Charles était l'un des Français établis à Tunis entre les XVIIIe et XIXe siècles qui ont servi la France en protégeant leurs compatriotes et leur négoce. Occupant successivement les fonctions de chancelier, drogman, consul et député de l'Assemblée générale de la Nation française, l'ascension professionnelle d'Astoin Selve était semble-t-il le produit de ses implications dans les transactions commerciales franco-tunisiennes.

10h15 – Discussion générale

10h30 – Pause



10h50 – **Arnaud BARTOLOMEI** (Université de Nice Sophia Antipolis – CMMC) : Ordonnances, instructions et circulaires. L’encadrement étatique de l’action des consuls français en Méditerranée (1681-vers 1840)

L’institution consulaire française au XVIII^e siècle est réputée avoir été conforme à l’« idéal consulaire » défini par Colbert lors de la rédaction de l’Ordonnance de la Marine en 1681. Service exclusif de l’Etat et de ses intérêts économiques, neutralité et indépendance vis-à-vis des milieux marchands, allégeance sans réserve à l’autorité du ministre de tutelle, tels seraient les principaux traits de l’institution consulaire colbertienne, forgée en Méditerranée à la fin du XVII^e siècle, puis adoptée progressivement par les autres pays européens et le reste du Monde au cours des XVIII^e et XIX^e siècles.

Divers travaux récents ont pourtant montré que, même dans les régions méditerranéennes où elle fut créée en premier lieu, l’institution consulaire colbertienne fut loin de correspondre à ce modèle et qu’elle se trouva souvent en contradiction avec les principes énoncés dans l’Ordonnance de la Marine. Notre propos ne sera pourtant pas de lister les nombreuses entorses dont fit l’objet l’ordonnance de 1681 au cours des décennies qui suivirent sa publication mais plutôt de réfléchir aux moyens dont disposait l’Etat pour obliger les consuls employés à son service à se conformer effectivement aux grands principes qui avaient été énoncés. Ce faisant nous nous proposons de réfléchir aussi bien sur les limites de l’action gouvernementale et les résistances qu’elle ne manqua pas de susciter, que sur ses succès dans l’obtention d’une soumission toujours plus poussée des consuls français aux normes et aux pratiques qui leur étaient imposées.

Pour ce faire, notre étude s’appuiera sur trois types de sources conservées dans les séries « Service du Personnel » des Archives du Ministère des affaires étrangères et souvent reprises dans les manuels consulaires publiés aux XVIII^e et XIX^e siècles : les ordonnances, d’une part, celle de 1681, naturellement, mais aussi celles qui furent édictées au cours des deux siècles suivants, les instructions, d’autre part, et notamment celle de 1814, les lettres circulaires, enfin, qui étaient chargées de préciser les textes réglementaires sur certains points et d’imposer aux consuls les « bonnes pratiques » que les gouvernements successifs souhaitaient voir adopter par leurs agents. L’étude permet ainsi de mettre en évidence les étapes qui conduisirent à l’étatisation progressive de l’institution consulaire française et les instruments qui soutinrent ce processus.

11h10 – **Hedia HASSINE** (Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis-Laboratoire : Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes) : Augier Sorhainde, consul français à Tunis de 1691 à 1711

L’objectif de cette communication est double. Il s’agit dans un premier temps de reconstruire les grandes étapes de la carrière de ce consul français et dans un second temps, de vérifier l’aptitude de ce consul dans le domaine commercial. La nomination d’Augier Sorhainde a eu lieu après l’adoption de l’Ordonnance de Marine de 1681 qui a organisé et réglementé la nation française dans les Echelles.

Elle a coïncidé avec l’arrêté du Conseil de commerce du 31 Juillet 1691 qui a stipulé l’interdiction de négoce au consul.

Cette loi française a-t-elle été bien respectée ou bien est-elle restée lettre morte, ayant été seulement enregistrée théoriquement dans les actes de chancellerie?

11h30 – **Hadhami HELLAL** (Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis-Laboratoire : Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes) : Joseph (Giuseppe) Hudson, consul des Pays-Bas entre 1712 et 1752 : un agent d’intermédiation dans le rachat des captifs à Tunis



Notre étude relève de l'approche micro histoire ; elle s'intéresse au profil très exceptionnel d'un commerçant anglais élu consul des Pays-Bas durant la 1^{ère} moitié du XVIII^{ème} siècle. Jouant le rôle très important d'intermédiaire dans les opérations de rachat, Hudson animait tout un réseau de captifs, de couples de commanditaires et de correspondants spécialistes dans la rédemption de la marchandise humaine. Résidant à Tunis, il avait l'avantage d'acquérir une bonne connaissance de ces gens, de ces particuliers et de ces marchands avec lesquels il trafiquait.

Prenant appui sur des actes de rachat enregistrés à la Chancellerie du consulat de France à Tunis, nous allons procéder dans un premier lieu à un relevé des sources consultées pour le traitement de notre sujet ensuite nous passerons à la présentation de notre personnage selon les étapes suivantes : quels ont été les critères de sa nomination au poste de consul, son rôle d'intermédiaire dans les opérations de rachat, les réseaux avec lesquels il trafiquait et enfin quelle a été la nature de ses investissements et quel (s) profit(s) en a-t-il tirés ?

11h50 – **Rached LAKHAL** (Centre des Etudes Islamiques-Kairouan/ Laboratoire : Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes) : Le rôle de Jacques Voiron Devoize, Consul Général de France à Tunis, dans le ravitaillement des troupes françaises à Malte (1798-1801).

Le 19 mai 1798, le corps expéditionnaire français quitte Toulon en direction de l'Egypte. Au total plus de 400 navires, 40 000 hommes et 10 000 marins prennent part à cette flotte. Vingt jours après l'appareillage, les troupes françaises se trouvent à Malte. Bonaparte, devant le refus du grand maître de l'ordre de Malte, Ferdinand de Hompesch, d'accueillir l'armée française pour une période limitée avant son départ, décide de prendre l'île de force.

Les ressources agricoles et alimentaires très limitées de l'île ont amené les Français à chercher les approvisionnements nécessaires dans les pays voisins, les régences de Tripoli et de Tunis en particulier. Devoize, Consul Général de France à Tunis, est chargé de négocier avec les pouvoirs de Tunis afin de trouver dans la Régence les provisions en blé, moutons et volailles et toutes sortes de produits nécessaires à l'armée française.

Ma communication s'articule autour de trois axes :

- Présenter les sources utilisées notamment la correspondance consulaire et commerciale (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris).
- Etudier la conjoncture méditerranéenne à la fin du XVIII^e siècle (les rivalités franco-anglaises en Méditerranée et la position de neutralité de la Régence de Tunis).
- Examiner le rôle du consul Devoize dans le ravitaillement des troupes françaises à Malte.

12h10 – Discussion générale et conclusions

13h00 – Déjeuner

15h00 – Discussions sur la suite du programme

Coordinateur de la journée : Mehdi Jerad